

Assemblée Nationale
Québec
Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité

Mémoire

I. Présentation

Je m'appelle Inés María Tillard, j'ai 56 ans et je suis résidente de Montréal. Je suis une citoyenne intéressée à cette question à titre personnel. J'ai vécu avec mon père pendant qu'il est resté hémiparétique après un accident vasculaire-cérébral. Et j'ai aussi pu accompagner de près ici des amies qui sont décédées (une atteinte de cancer, d'autres de maladies cardiaques). J'étais médecin dans mon pays d'origine (Argentine). Pour être acceptée comme immigrante canadienne, j'ai dû signer que je n'allais pas travailler comme médecin. Étant donné que j'ai aussi étudié la philosophie, je m'intéresse pour tout ce que fait référence à la bioéthique. Je mets mes connaissances au service d'un organisme de charité qui parraine des projets pour aider à améliorer la vie des gens de pays en voie de développement par l'éducation, souvent dans le domaine de la santé.

II. Résumé

1. J'aimerais partager avec vous le témoignage de ce que ma famille a vécu avec mon père qui a eu une thrombose cérébrale quand il était dans la cinquantaine.
2. Cette expérience m'a aidé à considérer que si les gens comprenaient l'enjeu et s'ils avaient les ressources nécessaires pour soulager la douleur

et pour bien accompagner ceux et celles qui sont dans leur phase terminale ou souffrent de maladies dégénératives ou d'autres, ils ne penseraient pas à légaliser l'euthanasie.

3. Pour aider à tous à vivre et à mourir dignement, nous devrions investir davantage dans la formation des médecins et d'autres professionnels de la santé pour qu'ils soient en mesure de mieux contrôler la douleur, ainsi qu'assurer que de bons soins palliatifs soient à la portée de tous. Ceci permettrait à chaque personne de vivre dans la dignité jusqu'au moment de la mort naturelle, et qu'elle soit accompagnée de l'amour sa famille, et de personnes généreuses désireuses de se donner avec dévouement pour offrir le support et le soin dont la personne a besoin.

III. Exposé général

Nous sommes quatre enfants dans ma famille. Quand j'étais dans une des dernières années de l'école primaire ou au commencement du secondaire mon père a subi une thrombose cérébrale. Il avait autour de 50 ans. Il est resté hémiparalysé, paralysé du côté droit, avec une aphasie –trouble de la compréhension et de l'usage de la parole ainsi que sans pouvoir écrire- et une diplopie –ou la perception de deux images pour un seul objet. Je me rappelle que les premiers jours étaient critiques et ma mère nous avait expliqué que s'il arrivait à s'en sortir, les médecins disaient qu'il pourrait améliorer la paralysie mais qu'il resterait avec vision double. Elle était une femme de foi et nous a encouragés à prier pour qu'il puisse aussi récupérer sa vision normale. Finalement quand son état était plus stable il a pu retourner chez nous. Il était devenu comme un enfant qui avait besoin d'aide pour se laver, pour s'habiller, pour aller d'un endroit à l'autre et sans pouvoir vraiment communiquer ce

qu'il voulait : il avait une idée dans sa tête et après différentes tentatives pour s'exprimer, il voyait que cela n'était pas ce qu'il voulait dire.

Mon père, un avocat qui travaillait comme juge dans le domaine du criminel, était très habitué à se débrouiller pour tout. Il est facile de comprendre qu'il a trouvé sa situation très pénible : il devait réapprendre à parler, à écrire, à marcher, et la vision double n'aidait pas pour l'équilibre. C'était une longue période de rééducation, avec l'aide spécialisée de la kinésithérapie, de l'orthophonie et de nous tous, les membres de sa famille.

Je me rappelle d'entrer dans son bureau et de voir son désarroi et ses larmes quand, après de grands efforts pour remplir la page de son cahier de lettres, il ne réussissait pas et, aussi de son visage rempli de peine quand nous n'arrivions pas à comprendre ce qu'il nous demandait. Dans ces circonstances, plus d'une fois, il se plaignait, en disant qu'il ne valait pas la peine de vivre comme ça. Nous étions à ses côtés pour l'encourager et lui faire sentir que nous l'aimions, que nous n'allions pas le laisser et que s'il exerçait la patience et la persévérance, un jour les choses iraient mieux.

Trois ou quatre mois plus tard, contre toute prévision de l'oculiste, sa vision s'est améliorée et cela l'a rempli d'un nouvel espoir.

Peu à peu il a pu taper à la machine à écrire avec quelques doigts et il est arrivé à pouvoir signer son nom d'une main tremblante. Cela allait lui permettre de retourner peu à peu au travail. Il ne pouvait cependant pas conduire l'auto: il avait commencé à marcher mais avec difficulté et ses réflexes n'étaient pas encore récupérés.

Cette période a été très enrichissante pour toute notre famille : nous étions tous unis et disposés à faire quoi que ce soit pour rendre à papa la vie un peu plus agréable et cela nous a aidés à grandir ensemble. Quand mon père a recommencé à travailler, ma mère, qui n'aimait pas trop conduire s'est transformée dans le chauffeur de mon père. Nous devions donc la remplacer dans d'autres tâches de la maison -ménage, aider dans la cuisine, la préparation de la table, etc.-, en laissant de côté d'autres plans ou goûts pour assurer que mes parents puissent se reposer en arrivant à la maison.

Mon père a pu reprendre son travail jusqu'à l'âge de la retraite. Il est décédé à 83 ans, entouré par sa femme, ses enfants et ses petits enfants. Si l'euthanasie avait été légalisée à ce moment et quelqu'un avait entendu mon père dire que cette vie n'était pas digne d'être vécue, nous aurions manqué ces 30 ans remplis de son amour et de son exemple. Sa force, sa persévérance et son humilité pour se laisser aider ont été de trésors pour ses enfants et ses petits-enfants. Nous gardons tous un souvenir merveilleux des vertus de mon père et de l'exemple de foi et du dévouement de ma mère qui nous ont aidés à surmonter les difficultés et à nous dévouer de façon naturelle à notre tour quand une personne de la famille ou un ami en ont eu besoin.

IV. Conclusion

Les Québécois ont toujours été créatifs. Nous sommes maintenant devant un nouveau défi. Ne tombons pas dans l'individualisme qui cherche la solution la plus facile et moins coûteuse –légaliser l'euthanasie pourrait épargner de bonnes sommes d'argent-. Par contre, avec la créativité de l'amour, appuyons les familles de malades, investissons davantage dans la formation de personnel de la santé, pour qu'ils puissent mieux contrôler la douleur, et dans les soins palliatifs, pour les rendre accessible à tous. Cela nous aidera à construire une société dans laquelle chaque personne pourra vivre en dignité jusqu'à sa mort naturelle.

Inés María Tillard
Montréal, 26/07/2010